

CHALLENGE DU VETERAN ARDENNAIS

Article 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le challenge du vétéran ardennais est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés à la FFTT (licence traditionnelle ou promotionnelle), âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Article 2 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être envoyées, uniquement par mail, à l'adresse mail : veteran@pingenardenne.fr, à la date fixée par le Comité des Ardennes. Le montant des engagements est fixé chaque saison par le Comité des Ardennes. Pas de chèque à envoyer, la somme des engagements figurera dans le relevé de comptes de chaque club.

Article 3 - LIEU ET DATE

La date et le lieu de la compétition sont fixés par le Comité des Ardennes de Tennis de Table en début de saison.

Article 4 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition se dispute en 6 journées; par poule, chaque joueur dispute 4 rencontres dans sa poule lors de chaque journée. Chaque victoire marque 2 points, chaque défaite 1 point.

Pour une première absence excusée, il sera attribué 4 pts au joueur absent, comme s'il avait participé (avec 4 défaites). Pour les absences suivantes, il marquera 0 point.

Le challenge sera attribué au joueur ayant totalisé le plus de points à l'issue des 6 journées. Des médailles récompenseront les meilleurs compétiteurs en catégorie V1, V2, V3, V4, V5 et féminine.

Article 5 - FORMULE DE LA COMPETITION

Formule par handicap en deux manches gagnantes de 21 points, suivant tableau de handicap. Les performances ne sont pas enregistrées.

Article 6 - MATERIEL

Le Challenge Vétéran se joue avec des balles plastic.
Les joueurs fournissent les balles.

Article 7 - ABSENCE D'UN JOUEUR

En cas d'absence d'un joueur, prévenir le Responsable de la compétition, dernier délai la veille de la compétition.

Article 8 – LITIGES

Tout litige sera examiné par la Commission Sportive Départementale.